

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 25 mars 2025

Délibération n°
20250325-03

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
18 mars 2025

Absents : M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

OBJET

ARRETE PREFECTORAL RELATIF A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PROJET DE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DE LA VEGETATION RIVULAIRE DU BASSIN VERSANT DES DRANSES ET L'EST LEMANIQUE

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
26 MARS 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
12 6 MARS 2025
Le Maire,

Georges BLANC

Suite à l'instruction du dossier d'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin des Dranses et l'Est Lémanique déposé par Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), les services préfectoraux ont autorisé les travaux d'entretien des cours d'eau non domaniaux lorsque des opérations présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence par arrêté préfectoral n° DDT-2025-0384. Cet arrêté préfectoral doit être porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Prend acte de l'arrêté préfectoral n° DDT-2025-0384 portant déclaration d'intérêt général et déclaration loi sur l'eau au titre des articles L215-18 et L211-7 du Code de l'Environnement relative au projet de plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin des Dranses et l'Est Lémanique.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

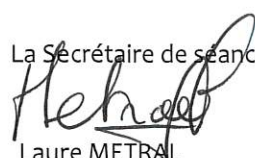
Pour copie conforme.

Larringes, le 25 mars 2025

Le Maire


Georges BLANC

La Secrétaire de séance


Laure METRAL